



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024

OBJET :

DE-24-06-1-19) ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE BOUYGUES
IMMOBILIER DU LOT DE VOLUME NUMERO 23 DEPENDANT DU LOT 4
DU LOTISSEMENT " LE DOMAINE DU BOIS DE VINCENNES"

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. BOUKOBZA), M. CHARDON (pouvoir à Mme BOILOT), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de construction d'un City Stade et d'un Skate Park avenue des murs du parc ;

Considérant que la société Bouygues Immobilier est propriétaire du lot de volume 23 d'une superficie de 310 m², dépendant du lot 4 du lotissement « le domaine du bois de Vincennes » nécessaire au projet de construction de l'espace de loisirs ;

Considérant la proposition de cession de ce volume pour 1 (un) euro, formulée par la société Bouygues Immobilier ;

Considérant la consultation de la direction nationale des estimations immobilières ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 21 juin 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide d'acquérir le lot de volume 23 dépendant du lot 4 du lotissement auprès de la société Bouygues Immobilier, au prix de 1 (un) euro.

ARTICLE II : Autorise Madame le maire à signer les actes correspondants

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé